



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

construction navale

Question orale n° 1663

Texte de la question

M. Bernard Deflesselles attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la ville de La Ciotat qui développe depuis plusieurs années une stratégie de reconversion du site des anciens chantiers navals. Dans ce cadre, la Semidep, en synergie avec l'Etat et les collectivités locales, en concertation et avec l'appui des partenaires sociaux, a élaboré un projet de création d'une plate-forme de maintenance et de réparation de haute plaisance. Ce projet correspond non seulement à la dynamique engagée sur le site depuis plusieurs années par les diverses autorités publiques mais devrait également permettre de structurer durablement le secteur de la haute plaisance à l'échelle régionale, à celle du bassin méditerranéen mais aussi de notre pays. En effet, face au développement exceptionnel que connaît le marché de la haute plaisance - le nombre de grands yachts dans le monde a doublé au cours de la décennie et va augmenter à nouveau d'un millier dans les dix prochaines années - peu de sites pourront prendre en chantier des unités de plus de 35 mètres et a fortiori de plus de 50 mètres. En France, il n'existe aucune plate-forme de réparation de grande taille capable d'occuper une position internationale dans ce secteur d'activités. Seules Gênes et Barcelone, situées sur le bassin méditerranéen, risquent de profiter de ce marché à haute valeur ajoutée. Au regard de cette situation, La Ciotat offre une configuration exceptionnelle : bassin à flot de 500 mètres de long sur 100 mètres de large, grande forme de 360 mètres de long, cale de 70 mètres, instruments de levage de 10 à 600 tonnes, nefs, ateliers équipés... Pour compléter cet équipement, la mise en place d'un ascenseur à bateaux capable de lever les grosses unités s'avère indispensable. Aujourd'hui, tous les engagements juridiques et financiers des partenaires publics - ville, société d'économie mixte, conseil général, conseil régional, communauté urbaine de Marseille, et ceux de l'investisseur privé Monaco Marine ont été confirmés. Il lui demande s'il peut l'assurer de l'engagement financier de l'Etat, ainsi que l'inscription des fonds relevant du FEDER - et sous quel délai - de façon à conclure cette opération majeure pour le renouveau économique de La Ciotat et de sa région.

Texte de la réponse

RECONVERSION DES SITES DES CHANTIERS NAVALS DE LA CIOTAT

M. le président. M. Bernard Deflesselles a présenté une question, n° 1663, ainsi rédigée :

« M. Bernard Deflesselles attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la ville de La Ciotat qui développe depuis plusieurs années une stratégie de reconversion du site des anciens chantiers navals. Dans ce cadre, la Semidep, en synergie avec l'Etat et les collectivités locales, en concertation et avec l'appui des partenaires sociaux, a élaboré un projet de création d'une plate-forme de maintenance et de réparation de haute plaisance. Ce projet correspond non seulement à la dynamique engagée sur le site depuis plusieurs années par les diverses autorités publiques mais devrait également permettre de structurer durablement le secteur de la haute plaisance à

l'échelle régionale, à celle du bassin méditerranéen mais aussi de notre pays. En effet, face au développement exceptionnel que connaît le marché de la haute plaisance - le nombre de grands yachts dans le monde a doublé au cours de la décennie et va augmenter à nouveau d'un millier dans les dix prochaines années - peu de sites pourront prendre en chantier des unités de plus de 35 mètres et *a fortiori* de plus de 50 mètres. En France, il n'existe aucune plate-forme de réparation de grande taille capable d'occuper une position internationale dans ce secteur d'activités. Seules Gênes et Barcelone, situées sur le bassin méditerranéen, risquent de profiter de ce marché à haute valeur ajoutée. Au regard de cette situation, La Ciotat offre une configuration exceptionnelle : bassin à flot de 500 mètres de long sur 100 mètres de large, grande forme de 360 mètres de long, cale de 70 mètres, instruments de levage de 10 à 600 tonnes, neufs, ateliers équipés... Pour compléter cet équipement, la mise en place d'un ascenseur à bateaux capable de lever les grosses unités s'avère indispensable. Aujourd'hui, tous les engagements juridiques et financiers des partenaires publics - ville, société d'économie mixte, conseil général, conseil régional, communauté urbaine de Marseille, et ceux de l'investisseur privé Monaco Marine ont été confirmés. Il lui demande s'il peut l'assurer de l'engagement financier de l'Etat, ainsi que l'inscription des fonds relevant du FEDER - et sous quel délai - de façon à conclure cette opération majeure pour le renouveau économique de La Ciotat et de sa région. »

La parole est à M. Bernard Deflesselles, pour exposer sa question.

M. Bernard Deflesselles. Pour retrouver une certaine prospérité économique, la ville de La Ciotat développe depuis plusieurs années une stratégie de reconversion du site des anciens chantiers navals. Dans ce cadre, la SEMIDEP, en synergie avec l'Etat et les collectivités locales, en concertation avec les partenaires sociaux et avec leur appui, a élaboré un projet de création d'une plate-forme de maintenance et de réparation de haute plaisance. Ce projet non seulement correspond à la dynamique engagée sur le site depuis plusieurs années par les diverses autorités publiques, mais devrait également permettre de structurer durablement le secteur de la haute plaisance à l'échelle régionale, à celle du bassin méditerranéen, mais aussi de notre pays.

En effet, face au développement exceptionnel que connaît le marché de la haute plaisance - le nombre de grands yachts dans le monde a doublé au cours de la décennie et va augmenter à nouveau d'un millier dans les dix prochaines années -, peu de sites pourront prendre en chantier des unités de plus de 35 mètres et *a fortiori* de plus de 50 mètres. En France, il n'existe aucune plate-forme de réparation de grande taille capable d'occuper une position internationale dans ce secteur d'activité. Seules Gênes et Barcelone, situées sur le bassin méditerranéen, risquent de profiter de ce marché à haute valeur ajoutée. Au regard de cette situation, La Ciotat offre une configuration exceptionnelle : bassin à flot de 500 mètres de long sur 100 mètres de large, grande forme de 360 mètres de long, cale de 70 mètres, instruments de levage de 10 à 600 tonnes, neufs, atelier équipés, etc. Pour compléter cet équipement, la mise en place d'un ascenseur à bateaux capable de lever les grosses unités est indispensable. Le 19 juillet dernier, à l'issue d'une réunion qui s'est tenue en sa présence, M. Gayssot a mesuré l'engagement total des différents acteurs, le maire, le président de la SEMIDEP, le sénateur et moi-même. En reconnaissant officiellement le bien-fondé de la création d'un pôle de haute plaisance à La Ciotat, il nous a assurés de l'engagement financier de l'Etat pour accompagner les investissements des industriels privés et des collectivités.

Aujourd'hui, tous les engagements juridiques et financiers des partenaires publics - ville, société d'économie mixte, conseil général, conseil régional, communauté urbaine de Marseille - et ceux de l'investisseur privé Monaco Marine ont été confirmés.

Comme M. Gayssot s'y était engagé, le Gouvernement peut-il confirmer l'engagement financier de l'Etat, l'inscription des fonds relevant du FEDER et le délai, de façon que cette opération majeure pour le renouveau économique de La Ciotat et de sa région puisse se conclure ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au logement.

Mme Marie-Noëlle Lienemann, *secrétaire d'Etat au logement*. Monsieur le député, M. Gayssot s'est beaucoup engagé dans ce dossier. Il est intervenu personnellement dès 1997 pour qu'une réflexion soit engagée sur la réparation navale pour la haute plaisance en Méditerranée. Il s'agissait à la fois d'utiliser le savoir-faire à haute valeur ajoutée de nos entreprises et de maintenir une activité correspondant à la tradition industrielle de nos ports.

Cette réflexion a abouti au projet que vous venez de rappeler dans le cadre de la reconversion du site des chantiers navals. Ce site relève du conseil général des Bouches-du-Rhône pour les compétences institutionnelles, mais l'Etat ne pouvait se désintéresser d'un projet qui concerne clairement l'aménagement du territoire.

Pour donner l'impulsion nécessaire au rapprochement des partenaires, M. Gayssot a donc marqué son soutien à ce projet, qui correspond par ailleurs au modèle de partenariat public-privé qu'il souhaite développer, et dont on constate une fois de plus la pertinence en matière d'aménagement et d'infrastructures lourdes.

Le projet est maintenant défini et les engagements des différents partenaires ont été précisés. Le ministre vous confirme donc que les participations attendues de l'Etat seront mises en place, à partir du fonds national d'aménagement et de développement du territoire et du fonds européen de développement régional, sans compter la prime à l'aménagement du territoire à laquelle pourra prétendre l'entreprise. La détermination exacte des montants mobilisés et leurs échéanciers seront arrêtés par M. le préfet de région, qui a reçu toutes instructions pour conclure rapidement la concertation avec les collectivités territoriales.

M. Gayssot se félicite du succès de cette démarche, qui assure l'avenir des chantiers navals de La Ciotat et de tous les emplois qui en dépendent. Le maire, le sénateur Giraud, Mme Rosy Sanna et vous-même aurez activement contribué à cette réussite.

M. le président. La parole est à M. Bernard Deflesselles.

M. Bernard Deflesselles. L'accord d'août 1994 a aujourd'hui sept ans, madame la secrétaire d'Etat, sept ans de réflexion, sept ans de travail, sept ans d'espoir pour les habitants de La Ciotat. C'est donc un aboutissement heureux. Nous sommes quelque peu impatients d'obtenir le déblocage des fonds, vous l'avez bien compris, mais notre impatience est très légitime puisqu'il s'agit du renouveau de La Ciotat.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Deflesselles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1663

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 210

Réponse publiée le : 23 janvier 2002, page 755

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 janvier 2002